



Déclaration conjointe sur la détérioration alarmante des droits des réfugiés burundais en Tanzanie

Le Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, l'organisation SOS-Torture/ Burundi, l'Alliance des Burundais du Canada l'assemblée des Burundais du Canada et la Coalition pour la défense des droits humains vivant dans les camps de réfugiés constatent que la situation dans les camps de réfugiés burundais en Tanzanie reflète une détérioration préoccupante des droits humains au Burundi.

Depuis plusieurs années, nous constatons que de nombreux Burundais fuient les persécutions politiques, les arrestations arbitraires et les menaces visant les opposants réels ou supposés. Les pressions exercées sur les réfugiés se trouvant en Tanzanie pour les contraindre à rentrer, ainsi que les enlèvements et intimidations dans les camps, montrent que le gouvernement burundais étend son influence au-delà de ses frontières.

Ces actes constituent une violation systématique des droits fondamentaux, en contradiction avec les obligations internationales du Burundi et de la Tanzanie en matière de protection des réfugiés.

Depuis l'année dernière, ces réfugiés ont reçu des ultimatums leur demandant de rentrer au Burundi. Des cas d'enlèvements, d'emprisonnements et de tortures ont également été signalés dans les camps. Par ailleurs, certaines écoles et certains hôpitaux ont été fermés.

1. Au cours du mois d'avril 2025, 5 réfugiés burundais ont été enlevés dans le camp de Nduta selon un mode opératoire similaire impliquant des hommes en civil non identifiés. Ces incidents illustrent une tendance préoccupante d'enlèvements ciblés au sein du camp.
2. Du 31 décembre 2025 au 10 février 2026, une nouvelle phase de démolition a été entamée et plusieurs habitations de réfugiés ont été détruites. Dans le camp de Nduta, 13 zones sur 17 ont été démolies, tandis que dans le camp de Nyarugusu, seules 6 zones sur 18 restent encore intactes. Cette opération a laissé des milliers de réfugiés burundais sans abri, exposés aux intempéries, au froid et aux maladies. Aucune mesure adéquate de relogement d'urgence ni d'assistance suffisante n'a été mise en place.
3. Au cours du trimestre, deux hôpitaux ont été fermés à Nyarugusu. Dans le camp de Nduta, six écoles primaires sur neuf ont été fermées, laissant une seule école secondaire en fonctionnement. Ces fermetures ont affecté des milliers d'enfants réfugiés et de personnes ayant besoin de soins médicaux.
4. Les réfugiés burundais sont également victimes d'intimidations de la part du gouvernement tanzanien et font l'objet de rapatriements forcés¹. Bien que le HCR en Tanzanie n'ait pas émis de déclaration officielle constante sur ces pratiques, il en dénonce parfois certains cas. Toutefois, sur le terrain, certains comportements semblent contribuer indirectement à ces retours contraints.

Par ailleurs, les informations recueillies par plusieurs organisations de défense des droits humains indiquent que de nombreux réfugiés burundais retournés au Burundi font face à des risques sérieux de violations de leurs droits fondamentaux², notamment des arrestations arbitraires, des

¹ <https://www.hrw.org/news/2021/03/08/burundi-free-forcibly-returned-refugees>

² <https://cdhvicar.org/assets/uploads/media-uploader/rapport-cdhvicar-fr-novembre20251763743887.pdf>

disparitions forcées³, des détentions prolongées sans procès et des actes d'intimidation. Ces situations montrent que, malgré les discours officiels encourageant le retour, les conditions de sécurité pour les rapatriés restent préoccupantes.

Dans ce contexte, toute politique visant à accélérer le rapatriement doit garantir que ces retours soient réellement volontaires, sûrs et dignes, conformément au principe international de non-refoulement.

Les organisations signataires recommandent,

- Au gouvernement tanzanien de :
 - cesser les intimidations et les rapatriements forcés, et garantir la sécurité ainsi que les droits fondamentaux des réfugiés ;
 - assurer le relogement des réfugiés en leur offrant un abri sûr ;
 - garantir l'accès aux écoles et aux hôpitaux en maintenant les services essentiels ;
 - renforcer le rôle du HCR et veiller à l'application stricte de ses directives afin d'assurer une protection effective des réfugiés et d'empêcher les retours forcés.

- A la communauté internationale
 - à renforcer la protection des réfugiés burundais, tout en veillant au strict respect du principe de non-refoulement.

Organisations signataires

1. Alliance des Burundais du Canada
2. Assemblée des Burundais du Canada
3. Coalition pour la défense des droits humains vivant dans les camps de réfugiés
4. Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne
5. SOS-Torture / Burundi

³ [Unlaisserpassederetourquinepassepas.pdf](#)